



Des solutions sur mesure pour votre crèche d'entreprise

La crèche d'entreprise est souvent perçue comme un gage de fidélisation des salariés et un facteur d'attractivité pour les recruteurs. Structure internalisée, établissement partagé interentreprises ou encore réseau de crèches, plusieurs solutions existent. Explications.

Par Marie-Amélie Fenoll

« **A**ujourd'hui, les employeurs qui souhaitent mettre en place une crèche d'entreprise trouvent une offre mature et professionnelle. Elle s'est développée grâce au soutien financier de la caisse d'allocations familiales (Caf) et au crédit d'impôt famille (Cif). Ce n'est pas réservé aux grands comptes. Il est désormais possible de trouver une réponse pour seulement quelques berceaux », affirme Catherine Boisseau-Marsault, directrice de projet au sein de l'Observatoire de la parentalité en entreprise (OPE). D'après le baromètre 2011 de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale réalisé par l'OPE, seuls 8 % des salariés déclaraient disposer de crèches au sein de leur

entreprise. Aujourd'hui, la création d'une telle structure ne fait plus débat en termes de retombées positives pour la vie de la société. Elle apparaît comme un outil de fidélisation, voire d'attraction, dans une politique de ressources humaines.

De nombreuses aides financières incitatives

Pour favoriser l'essor des crèches d'entreprise, les pouvoirs publics et les organismes de protection sociale ont mis en place, depuis 2004, une série de mesures incitatives à l'égard des sociétés. Ainsi, l'entreprise bénéficie de 50 % de crédit d'impôt famille sur les dépenses engagées pour la réservation de places en crèches¹, ainsi qu'une déduction fiscale qui permet une économie d'impôt sur les sociétés (IS) de 33,33 %. Enfin, depuis février 2004, les employeurs peuvent bénéficier de subventions de la caisse d'allocations familiales. Au total, ces aides incitatives de l'État couvrent plus de 80 % du coût de réservation. Et pour le salarié bénéficiaire, cela revient au même prix qu'une place en crèche municipale. Soit environ 150 euros mensuels². Installer une crèche d'entreprise requiert, au préalable, une véritable étude des besoins. Structure



« Aujourd'hui, grâce au soutien financier de la Caf et au crédit d'impôt famille, les crèches d'entreprise ne sont plus réservées aux grands comptes. »

Catherine Boisseau-Marsault, OPE



1/ Coût net par place après le crédit d'impôt famille (50 % de crédit d'impôt) et réduction de l'IS en raison de la déductibilité des charges, pour une crèche type de 60 berceaux et une amplitude d'ouverture maximale de 12 heures
Source : Crèche Attitude

2/ Dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 euros

interentreprises ou intra-entreprise ? À chaque option, sa mise en œuvre. Dans le premier cas, une étude de faisabilité est conseillée afin de choisir la solution immobilière la plus appropriée. Des démarches de conformité ont ensuite lieu. Les futurs locaux doivent répondre aux exigences de la réglementation petite enfance. La validation par le service de la protection maternelle et infantile (PMI) et celui de la commission sécurité de la ville pour les mesures anti-incendies sont nécessaires. « *La crèche doit également répondre aux normes de bâtiment recevant du public, en termes d'accessibilité* », ajoute Clarté Milan, directrice de Facilicrèches.

Le réseau de crèches, un bon compromis

Hausse du coût de l'immobilier, normes sécuritaires et sanitaires drastiques... sont autant d'éléments qui rendent les sociétés méfiantes vis-à-vis de l'hébergement d'une crèche d'entreprise au sein de leurs locaux. La solution de la crèche internalisée reste souvent marginale, « *car elle engendre une responsabilité trop forte* », selon Sylvain Forestier, président de la Fédération française des entreprises de crèches (FFEC) et fondateur de La Maison Bleue, gestionnaire de systèmes de garde. Pour les sociétés qui ne souhaitent pas se doter de leur propre



« **La solution idéale : combiner places en crèches proches du lieu de travail et berceaux disponibles dans le réseau du gestionnaire.** »

Rodolphe Carle,
Babilou

pouponnière, la structure interentreprises constitue l'alternative la plus souple. Le client réserve simplement un nombre de berceaux dans une crèche collective. Au final, il ne paye qu'un coût au berceau, comprenant l'ensemble des dépenses de fonctionnement (salaires du personnel de puériculture, alimentation des enfants, entretien des locaux, etc.). « *Les entreprises doivent se poser les bonnes questions. Elles doivent notamment prendre en compte le lieu de résidence de leurs salariés* », explique Sylvain Forestier, de La Maison Bleue.

Une troisième voie existe : celle d'un mixte entre la crèche interentreprises et l'achat de berceaux au sein des réseaux des gestionnaires de crèches. Initiée par Babilou en 2011, avec son réseau de crèches baptisé 1001 crèches, ce type de structure existe sous le nom de Crèche pour tous chez People & Baby, mais également chez Crèche Attitude ou à la Maison Bleue. « *La solution idéale*, estime Rodolphe Carle, président-fondateur du groupe **Babilou** *Il s'agit de combiner des places en crèches proches du lieu de travail de ses collaborateurs, dans le cadre d'un contrat-cadre de crèches interentreprises, et de compléter avec des berceaux disponibles dans le réseau du gestionnaire. Et, notamment, avec des places proches du domicile de ses salariés.* » Une bonne alternative, selon lui, « *notamment pour les métiers variés, où certains collaborateurs sont sédentaires et d'autres nomades* ».

Ainsi, depuis septembre 2011, IBM France a choisi de réserver 40 berceaux, soit 20 réservations sur le réseau 1001 Crèches et 20 places réservées au sein de la crèche Babilou-Moulin des Bruyères, qui se situe à proximité de son siège social. « *C'est une solution rapide, qui ne réclame pas de délai de mise en place et se facture au berceau* », souligne Rodolphe Carle. Plus proche du domicile des salariés, « *le recours au réseau de crèches est également un atout pour respecter la parité homme-femme, dans le cas de figure où les conjoints et parents ne travaillent pas dans la même zone urbaine* », ajoute Catherine Boisseau-Marsault, de l'OPE. « *Fin 2012, les grandes entreprises doivent rendre un rapport sur le respect de la parité homme-femme au sein de leur structure, où figure notamment un focus sur les crèches d'entreprise...* », souligne dans un sourire Sylvain Forestier (FFEC). Hasard ou coïncidence de calendrier ? ■

Expérience

« Un atout pour fidéliser les salariés »

« *La création d'une crèche interentreprises sur notre site de Lyon a été un projet expérimental, étendu ensuite à l'échelle nationale* », explique Nadine Castellani, directrice de la communication chez Orange. Cela fait plus de deux ans que l'expérience a été menée dans les locaux de l'opérateur télécom. La directrice de la communication a alors pris en charge le dossier, accompagnée, au niveau national, par un responsable achats. Suite à un appel d'offres, Orange a retenu la Maison Bleue, gestionnaire de crèches, qui a pris le dossier en mains pour cinq ans. L'entreprise a alors signé un contrat pour 21 places d'enfants, soit 28 parents bénéficiaires. Ce qui représente un coût de 13000 euros HT par berceau pour l'entreprise et des frais équivalents à celui de la crèche municipale pour les salariés-parents. La Maison Bleue a alors construit une crèche

dans le III^e arrondissement de Lyon. D'autres entreprises, ou encore la préfecture, peuvent également en bénéficier. Le choix du lieu s'est porté sur ce secteur proche du centre d'appel d'Orange. Les raisons ? « *La moyenne d'âge de la population des centres d'appels est souvent jeune. De plus, les salariés ont des horaires difficiles, très tôt le matin ou tard le soir* », souligne Nadine Castellani. En prime, une étude avait recensé, au préalable, près de 250 enfants de salariés dans le centre d'appels. Au final, cette crèche est ouverte de 8 heures du matin à 20 heures le soir, six jours sur sept. Le contrat est souple et peut être modifié, en accord avec le gestionnaire. Au final, « *c'est un bon atout pour fidéliser les salariés. Ils se sentent soutenus, accompagnés. Ils restent plus longtemps au même endroit* », avoue la directrice de la communication d'Orange.